

L'hon M. MacEachen: Non, monsieur le président. Nous ne saurions accepter que notre politique soit déterminée par l'issue de la politique américaine. Le ministère du Travail ni aucun autre ne pourrait agir de la sorte. A l'heure actuelle cependant, d'après ce que nous connaissons de leur régime en voie de préparation, nous jugeons le nôtre nettement supérieur à certains égards, en ce qui concerne les sauvegardes pour les travailleurs, car aux termes de notre proposition, la caisse et les prestations supplémentaires de chômage au profit des travailleurs seront pleinement protégées sans s'épuiser, de sorte qu'elles pourront servir en cas de congédiements ultérieurs. C'est un point très important dont on ne tient pas compte aux États-Unis. Les compagnies sont appelées également à faciliter la transition, ce qu'on ne fait pas aux États-Unis, bien que des membres éminents du comité du Congrès l'aient proposé.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot a demandé que cette nouvelle méthode soit utilisée dans d'autres domaines. Il s'agit là d'une ligne de conduite gouvernementale qui est à l'étude et toute décision pertinente sera annoncée de la façon habituelle.

M. Douglas: Monsieur le président, je désire poser au ministre une question sur le chômage prévu. J'estime que ce crédit supplémentaire et l'autre présenté par le ministre de l'Industrie et qu'on vient de terminer devraient être considérés comme deux crédits visant à réparer les dégâts car, dans sa hâte, le ministre de l'Industrie a mijoté un accord sans songer aux répercussions qu'il aurait. Quand cet accord, signé par le ministre de l'Industrie au nom du gouvernement et dont le Parlement n'a jamais été saisi, a été rendu public, nous avons déclaré qu'il faudrait tenir compte de trois groupes de personnes. Premièrement, des travailleurs qui perdraient leur emploi et qui souffriraient de ce bouleversement économique; deuxièmement, des petits fabricants de pièces obligés d'outiller leur usine à neuf ou de s'installer ailleurs, et troisièmement, des consommateurs canadiens qui perdent environ 50 millions de dollars par année parce que les automobiles et les pièces d'automobiles venant des États-Unis peuvent entrer au Canada, et qui ont le droit de s'attendre que les automobiles coûtent moins cher.

• (4.50 p.m.)

Les deux premières calamités, c'est-à-dire le chômage et le déplacement des petits fabricants de pièces, se sont produites. Malheureusement, le troisième résultat, c'est-à-dire la baisse du prix des automobiles canadiennes, est à venir. Il faudra attendre encore longtemps avant que la situation s'améliore.

[M. Scott.]

Je déplore que le crédit précédent et celui-ci aient été présentés à la Chambre sous forme de crédits supplémentaires. Il me semble qu'on aurait dû nous présenter une mesure législative afin que soient consignées dans les recueils de lois les modalités qui régiront ces divers projets. Ils fonctionneront tous deux de façon à répondre strictement aux besoins élémentaires sans qu'on sache grand-chose, à part les quelques renseignements que nous parviendrons à obtenir durant cette courte période où le comité des subsides examine les deux crédits.

Je veux protester très vigoureusement contre cette façon de la part du gouvernement de traiter d'une question aussi importante que le déplacement de centaines de travailleurs de l'industrie automobile sans avoir pris aucune mesure et sans avoir communiqué le genre de projets qu'il a conçus pour améliorer leur sort pendant cette période de bouleversement. Je voulais questionner le ministre sur le crédit de 5 millions de dollars. Le ministère du Travail ou celui de l'Industrie ont-ils évalué le nombre global des travailleurs de l'industrie automobile qui vont se trouver en chômage par suite de l'Accord? Le ministre sait-il pendant combien de temps, en moyenne, ce chômage va-t-il durer? Son ministère a-t-il évalué le montant global de fonds nécessaires? Ce chiffre de 5 millions le ministre l'a-t-il simplement tiré du néant comme dans le cas de l'aide à accorder aux fabricants de pièces détachées, ou est-il fondé sur le nombre des chômeurs éventuels? Je voudrais que le ministre nous indique les recherches entreprises à cet égard. Nous voulons savoir si ces 5 millions sont suffisants et pendant combien de temps on en aura probablement besoin.

L'hon. M. MacEachen: Je dirai au député, en toute franchise, qu'il est difficile de faire une estimation précise, en raison du degré d'incidence des congédiements, difficile à prévoir. A titre d'exemple, je pourrais dire que l'extrapolation des congédiements par la compagnie Ford a parfois varié de semaine en semaine. Nous avons essayé d'estimer le coût, par exemple, des licenciements de Ford, mais nos suppositions à cet égard ne sont pas meilleures que celles concernant leur durée, ou le nombre d'employés impliqués, car ces données changent très rapidement. Les 5 millions alloués devraient suffire amplement pour cette année. Ils couvriront sûrement tous les frais. Il est impossible de prédire exactement les programmes de licenciements, parce que les fabricants d'automobiles n'ont pas arrêté tous leurs projets et que les fabricants de pièces de rechange n'ont pas encore ressenti tous les effets de l'accord sur la production automobile.